

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

04 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **MONTFAUCON EN VELAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr Jean FAYARD, Maire**.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Absents : 01

Pouvoir : 00

Date de convocation : 26/09/2019

Date d'affichage : 06/09/2019

PRESENTS : MM. SABY, TARDIOU, SAGNOL, BARRALON, MOULIN, MOUNIER.
MMES EMONET JAMES, MASSARDIER, GAUER, DECOT SMAJDOR, SQUITIERO.

ABSENTS : TEYSSIER

POUVOIR :

Mr Lucien MOUNIER a été élu secrétaire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Eclairage public du lotissement Mons Falco

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu du syndicat d'énergie le plan de l'éclairage public du lotissement Mons Falco, il s'élève à 12 088.16 €, la participation communale s'élèvera à 55% soit 6 648.49 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'avant-projet et confie la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'énergie de la Haute Loire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour le feu d'artifice

Chaque année la commune verse une subvention au Comité des Fêtes qui correspond au prix du feu d'artifice tiré lors du dimanche de la vogue. Cette année la facture est de 3000 € TTC.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non-valeur

Nous avons reçu des admissions en non-valeur pour le budget communal pour 23.85 €. Sur le budget eau pour 943.83 € et le budget assainissement pour 214.98 €.

POUR : 09 CONTRE : 04 ABSTENTIONS : 01

OBJET DE LA DELIBERATION : LANCEMENT de L'APPEL D'OFFRES POUR LE BOULODROME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation pour l'extension du boulodrome. Pour information les travaux sont estimés à 212 507 € pour l'extension et à 68 815 € pour l'étanchéité du gymnase hors maîtrise d'oeuvre. Nous avons reçu les accords de subvention de 86 000 € pour la Région et 61 000 € de DETR.

POUR : 10 CONTRE : 03 ABSTENTIONS : 01

OBJET DE LA DELIBERATION : SUBVENTION AU ROCHER DE MAZARD

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de l'association du Rocher de Mazard une demande de subvention concernant le projet d'une équipe de boules lyonnaises au sein du foyer St Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 225 € à l'association du Rocher de Mazard pour l'achat de boules lyonnaises.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h00.

Le secrétaire de séance

Lucien MOUVIER



Le Maire

